

# DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DES SPORTS

## 2006 EN BREF

Sur le plan suisse, l'année 2006 est une date cruciale dans le domaine de l'éducation et de la formation. Le 21 mai de cette même année, le peuple suisse a adopté, à une large majorité (86%), les nouveaux articles constitutionnels sur l'éducation. L'harmonisation progressive du système éducatif suisse est en bonne voie ; le concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) a été mis en consultation, de même que l'avant-projet de convention scolaire romande. Le paysage éducatif helvétique se transforme.

Il n'est jamais superflu de rappeler l'importance de l'enseignement, de la formation et de la recherche dans ce pays et à fortiori dans le canton de Neuchâtel. Il est également intéressant de mettre en relief la formation d'un point de vue économique.

La majeure partie des dépenses de formation incombe aux cantons (17 milliards en 2003), qui consacrent près d'un quart du montant total de leurs dépenses à l'éducation. La situation financière des cantons et de la Confédération, les recettes fiscales et les diverses dépenses (transports, assurances sociales, etc) déterminent la marge de manœuvre de la politique éducative. Par ailleurs, l'importance que les acteurs politiques accordent à l'éducation, par rapport à d'autres secteurs, est un élément décisif.

On justifie généralement l'engagement de fonds publics dans l'éducation en invoquant le rôle qu'elle joue en augmentant les chances des demandeurs d'emploi et en stimulant la compétitivité et l'économie d'un pays. Il est démontré qu'une formation postobligatoire protège du chômage, même en période de récession. Si l'on entend ainsi investir dans la formation pour combattre le chômage, il faut cibler les investissements de telle sorte que le minimum de personnes achèvent leur formation sans qualification postobligatoire.

Les objectifs du DECS en matière d'enseignement et de formation, contenus dans la feuille de route du programme de législation, sont ambitieux et stimulants: améliorer la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle, réaliser une école supérieure unique, réduire les coûts de l'enseignement obligatoire, redéfinir le rôle et les missions de l'enseignant et des directions d'école, à titre d'exemple.

Au 31 décembre 2006, des objectifs ont été atteints, à savoir: réduire les coûts de l'enseignement obligatoire, en adaptant pour la rentrée scolaire 2006 l'Arrêté concernant l'organisation des classes et le subventionnement des traitements dans l'enseignement obligatoire (effectifs minimaux des élèves), engager des changements structurels dans l'organisation du DECS, exploiter le potentiel informatique (scolaire) à disposition tout en recentrant les missions et en redéfinissant les prestations, définir une politique culturelle ciblée et ambitieuse.

D'autres sont en phase de concrétisation avancée, à savoir: améliorer la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle, régler l'avenir des écoles supérieures, créer une institution de formation continue publique unique, clarifier le rôle et les missions des directions d'école, réévaluer les missions du service des sports.

### *Secrétariat général*

Le secrétariat général a bien entendu assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major au service de la cheffe de département (préparation et suivi des dossiers du DECS traités au Conseil d'Etat, coordination des activités liées à la préparation du budget du DECS, préparation et suivi des affaires parlementaires, etc.)

Il a plus particulièrement participé aux travaux de mise en œuvre des objectifs du DECS ancrés dans le programme de législature, conceptualisé et mis en œuvre la restructuration du département, collaboré aux travaux liés à l'avenir de l'Observatoire cantonal ou à divers projets universitaires, participé aux travaux ayant permis la définition d'une nouvelle politique culturelle, conduit les opérations de restructuration des conservatoires ainsi que conduit un groupe de travail chargé de l'organisation, du fonctionnement et du financement du domaine de l'enseignement spécialisé dans le cadre de la RPT.

Les comptes 2006 de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de charges de quelque 589'406 francs. Durant l'exercice écoulé, les indemnités de remplacement découlant de maladies, d'accidents et de congés-maternité se sont élevées à 5.623.809 francs (en augmentation d'environ 11%).

### *Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)*

Le CAPPES a poursuivi l'ensemble de ses activités dans le cadre du développement de la qualité de vie au travail, de la prévention de la violence et de la gestion des situations critiques pour tous les établissements scolaires du canton. Il a par ailleurs assuré comme par le passé la consultation psychologique pour les situations difficiles rencontrées dans les écoles primaires et enfantines.

Ces prestations permettent de favoriser un climat scolaire propice au bien-être social et aux apprentissages et d'accompagner les professionnels en difficulté et les responsables dans les projets et changements en cours.

Le nombre global d'accompagnements ainsi que de réalisations de prévention est stable par rapport aux années précédentes. Cependant, les situations signalées nécessitent souvent une intervention plus importante et de plus longue durée.

### *Office des bourses*

Dans le secteur des bourses d'études, l'office a connu une année 2006 pour le moins exceptionnelle, en raison d'un effectif en personnel insuffisant. A tel point que toute comparaison de chiffres avec les exercices précédents paraît vaine. Par mesure d'économies (baisse linéaire des subventions), les bourses octroyées aux célibataires sans enfant à charge ont été diminuées de 5% sur l'année scolaire/universitaire 2006-2007. Enfin cette petite entité administrative a préparé son rattachement à un domaine plus proche en termes d'activités quotidiennes. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2007, l'office changera de département et sera transféré au service de l'action sociale.

### *Service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP)*

Dans le cadre de la réorganisation du DECS, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2006, l'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) a retrouvé le statut de service qu'il avait jusqu'en 1981.

Les consultations en orientation professionnelle ont augmenté depuis une quinzaine d'années (+66% pour les adultes, +69% pour les jeunes hors scolarité et +29% pour les élèves en fin de scolarité obligatoire).

Cette augmentation a entraîné une diminution des prestations en psychologie scolaire (-22%). Cette diminution sera encore accentuée au cours du prochain exercice dans le cadre des économies financières décidées par le Conseil d'Etat.

La collaboration interinstitutionnelle, bien rôdée entre les ORP et les OROSP pour offrir des consultations aux chômeurs, s'est enrichie d'un nouveau volet avec l'office de l'action sociale (ODAS). Elle s'adresse à certains bénéficiaires de l'aide sociale inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle.

Le projet "Mentoring" mis en place avec succès au second semestre 2005, a été prolongé en 2006. Il prévoit, en collaboration avec le service de la formation professionnelle et des lycées et le service de l'emploi, d'accompagner et d'appuyer une soixantaine d'élèves sans solution en fin de scolarité obligatoire.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle a nécessité la préparation d'un projet de loi cantonale sur l'orientation scolaire et professionnelle qui a déjà été soumis en consultation. La loi devrait être proposée au Grand Conseil en principe en 2007.

### *Enseignement et formation*

#### *Service de l'enseignement obligatoire*

Durant l'année scolaire 2006-2007, 3322 élèves sont accueillis dans 165,5 classes enfantines\*.

Pour les écoles primaires, on compte 9670 élèves, répartis dans 527,5 classes\*.

Quant aux écoles secondaires 1, 8237 élèves suivent leur scolarité dans 438 classes\*.

\* Effectifs au 31 décembre 2006.

Le marché de l'emploi du secteur préscolaire est toujours pléthorique. Si quelques maîtresses d'école enfantines prétendent aux indemnités de chômage, certaines doivent se tourner vers d'autres cantons ou une autre profession et d'autres effectuent des remplacements.

Au degré primaire, sur les 37 enseignant(e)s sorti(e)s de la HEP-BEJUNE en 2006, 24 ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel. Les autres se sont tourné(e)s momentanément vers d'autres types d'activités ou effectuent des remplacements.

Dans le domaine de l'enseignement spécialisé, la rédaction des directives relatives aux élèves ayant des besoins particuliers liés à un handicap et qui concernent l'ensemble de la scolarité obligatoire a été achevée de même que la consultation auprès de l'ensemble des partenaires. Les directives ont été mises en application dès la rentrée scolaire.

Suite à une étroite collaboration entre le Centre régional d'apprentissages spécialisés (CERAS) et le service de l'enseignement obligatoire, le projet "dysphasie" visant à maintenir et aider dans l'école publique les élèves souffrant de graves troubles du langage a débuté dès la rentrée d'août 2006.

A la rentrée d'août 2006, le plan d'études neuchâtelois (PENSE) a été introduit au degré 7. La HEP-BEJUNE, en collaboration étroite avec le service de l'enseignement obligatoire, a dispensé une formation y relative à tous les maîtres, de tous les degrés du secondaire 1.

Il s'agira ensuite d'assurer le déploiement et le suivi de ce plan d'études qui sera introduit au niveau 8 à la rentrée d'août 2007 et au niveau 9 à la rentrée d'août 2008.

Au niveau de l'enseignement obligatoire, dans le but de diversifier, intensifier et améliorer la collaboration École-familles, dès la rentrée scolaire d'août 2006, les écoles proposent des journées portes ouvertes et mettent à disposition des espaces de dialogue. Elles ont en outre diffusé un document de référence.

L'importante réorganisation du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) présentée en mars par la conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet est entrée en vigueur au 1er juillet 2006. Dans ce cadre, l'Office de la statistique et de l'informatique scolaire (OSIS) a été supprimé, avec un rattachement de ses trois missions (pédagogique, informatique technique et statistique scolaire) à d'autres entités, à savoir le volet pédagogique au Service de l'enseignement obligatoire sous la forme d'un Bureau de l'informatique scolaire (BIS) et le volet technique au Service du traitement de l'information. Le volet statistique scolaire a été rattaché à l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), au Département de l'économie, dès le 1er juillet 2006. Un seul poste de travail a été déplacé à l'OCSTAT, les autres collaborateurs ayant une activité dans le cadre de la statistique étant restés au BIS avec une utilisation de leurs compétences et un recours à leur collaboration qui s'effectue en coordination entre le BIS et l'OCSTAT.

### *Formation professionnelle et lycées*

La réglementation d'application de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle a été rédigée durant le premier semestre de l'année et adoptée par le Conseil d'Etat.

Conformément aux nouvelles bases légales et réglementaires, les nouvelles structures de conduite de la formation professionnelle, à savoir le conseil et les commissions de domaines, ont été mises en place progressivement pour être désormais toutes fonctionnelles.

Au début de l'année 2006, la cheffe du DECS et le Conseil d'Etat ont décidé de donner une nouvelle structure organisationnelle à l'ensemble des formations postobligatoires dispensées dans notre canton. Rappelons que jusque-là le service de la formation professionnelle (SFP) gérait toutes les filières professionnelles des niveaux allant du préapprentissage jusqu'aux HES et que le service de la formation universitaire (SFU) gérait lui les lycées, les écoles de culture générale, l'université et la HEP. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, le SFP est devenu SFPL suite à l'intégration des lycées et des écoles de culture générale. Formellement, ces écoles sont regroupées au sein du bureau des lycées académiques neuchâtelois (BLAN) qui fait partie intégrante du service. Le SFU est devenu le service des hautes écoles et de la recherche (SHER) en accueillant les HES en son sein.

Dans le cadre de la transition entre le secondaire 1 et le secondaire 2, plusieurs groupes de travail ont remis en fin d'année un catalogue de propositions visant notamment à:

- mieux accompagner les élèves en fin de scolarité obligatoire dans l'élaboration de leurs projets de formation subséquente;
- améliorer la lisibilité et la cohérence des offres de préapprentissage dans le haut et le bas du canton;
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes les plus fragiles en offrant des voies de formation différenciées et adaptées notamment aux bénéficiaires de l'aide sociale âgés de moins de 30 ans pour lesquels le Grand Conseil a adopté en décembre un vaste plan d'action.

Conformément aux intentions annoncées par le Conseil d'Etat dans son programme de législature, les filières de formation professionnelle du niveau supérieur (ES) ont été regroupées au sein d'une seule entité: l'École Supérieure du canton de Neuchâtel (ESNE). Depuis l'automne 2006, le CPLN et le CIFOM ont mis en commun leurs offres de formation continue. C'est là un premier pas vers la mise en place d'une structure unifiée de formation continue qui regroupera encore d'autres partenaires du secteur public neuchâtelois.

En septembre, la formation professionnelle neuchâteloise a vécu un événement sans précédent avec la manifestation Capa'cité. Grâce à l'engagement extraordinaire de

responsables d'associations professionnelles, d'écoles professionnelles, du SFPL et en étroite collaboration avec le service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP), le service de l'enseignement obligatoire (SEO) et les directions des écoles secondaires, tous les élèves de 8<sup>e</sup> et de 9<sup>e</sup> années ont eu l'occasion de voir à l'œuvre des apprenants et des professionnels de tous les principaux secteurs d'activité présents dans notre canton.

Au niveau pédagogique, un projet de réforme de l'application cantonale de l'ordonnance fédérale sur le règlement de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORRM) a été finalisé. Il est le fruit d'une large consultation au sein du corps enseignant neuchâtelois. Il devrait être validé par les autorités en 2007. Seules des modifications mineures devraient être apportées au règlement des études des lycées cantonaux.

Au 31 décembre 2006, 2823 contrats d'apprentissage en entreprise et 1227 contrats en école sont en cours. Dans les lycées académiques, le nombre d'élèves se monte à 3'339 élèves.

Pour la Haute École Arc, 2006 a été une année riche en expériences, en création mais aussi en consolidation. De nombreuses activités ont rythmé la deuxième année d'existence de l'institution qui regroupe les forces HES des cantons de Neuchâtel, du Jura et de la partie francophone du canton de Berne.

Il faut citer notamment la poursuite de l'élaboration des bases légales et réglementaires, la finalisation du statut du personnel, la consolidation des comptes et l'adoption du budget, la négociation de conventions avec des tiers, la mise en place d'un projet de convention sur la location de locaux, l'important projet de regroupement des sites de la HE-ARC, la mise en place de la nouvelle filière fédérale d'Ingénieur-e Designer et sa reconnaissance par l'OFFT, la participation active à l'élaboration du projet de nouvelle convention intercantonale HES-SO.

Ainsi, les missions interdépendantes de formation, de post-formation, de recherche appliquée, de développement et d'activités de service dévolues à l'école ont pu être menées à bien, dans un contexte éducationnel et de besoins du marché qui s'ouvre aux diplômés de l'école.

### *Hautes écoles et recherche*

L'année écoulée aura été celle d'une restructuration importante de l'ancien service de la formation universitaire (SFU), devenu service des hautes écoles et de la recherche (SHER) totalement dédié au secteur tertiaire. En conséquence, les domaines des lycées, des échanges scolaires et de l'université populaire ont été transférés dans d'autres services. Dans le même temps, les hautes écoles spécialisées ont rejoint le SHER. Cette restructuration a conduit à un regroupement des locaux à Neuchâtel et à une réduction des ressources en personnel.

A mi parcours de la période rectorale, il est déjà possible de dresser un bilan intermédiaire de l'application du mandat d'objectifs avalisé par le Grand Conseil. Un rapport intermédiaire a été remis au Conseil d'Etat et permet de mesurer le chemin parcouru. Il convient de retenir ici quelques éléments significatifs parmi lesquels : l'intégration du Forum suisse des Migrations à la faculté des lettres et sciences humaines, la création prochaine d'un laboratoire Temps/Fréquence (LTF) au sein de l'IMT, la mise en place de la Maison d'analyse des processus sociaux (MAPS), le passage complet au modèle de Bologne, les succès enregistrés par la faculté des sciences et leurs ouvertures sur des collaborations prometteuses, le démarrage du processus d'assurance qualité, etc. La croissance des effectifs se poursuit et est réjouissante même si elle pose des problèmes de locaux. Plus de 20 nominations de professeurs ont été enregistrées et témoignent de l'attractivité de notre haute école.

En ce qui concerne l'évolution globale du nombre d'étudiants on constate en 2005 – 2006, par rapport à 2004 – 2005, une augmentation de 9.8% (elle est de 1.1% en moyenne nationale pour les hautes écoles universitaires durant la même période) et, par rapport à 2001 – 2002, une augmentation de 12.9%. Après une longue période de stagnation, cette augmentation de 9.8% et une nouvelle augmentation probablement de même ampleur pour l'année 2006-2007 représentent une évolution extrêmement encourageante.

### *Formation des enseignants*

Fondée officiellement en 2001, la Haute École pédagogique BEJUNE a connu, en cinq ans d'existence, un essor substantiel assorti de changements nombreux. Son évolution se situe actuellement à un moment charnière de l'histoire des institutions universitaires et tertiaires en Suisse et en Europe, avec la mise en œuvre d'un espace européen de l'enseignement supérieur et l'application de la Convention de Bologne.

Conformément à l'article 25 du Concordat intercantonal, le rapport quinquennal 2001 à 2006, retraçant le bilan de l'institution, a paru. Il est utilement complété par le document intitulé "Vision stratégique et plan de développement". Les deux publications sont disponibles sur le site Internet de l'école.

Après la mise en place du nouveau dispositif de conduite en 2005, avec la nomination du recteur, des doyens de plates-formes (PF) et du directeur administratif et financier, la mise en vigueur du nouveau statut harmonisé du personnel, le 1<sup>er</sup> août 2006, a été un événement clé de l'année.

### *Sport*

Afin de mieux répondre aux mesures d'économie demandées par le Conseil d'Etat, l'année 2006 a été marquée par une redéfinition précise des tâches des collaborateurs, une formalisation écrite des procédures et la mise en place d'un système de contrôle mensuel de la comptabilité de chaque centre financier.

Par ailleurs, le site Internet du service est toujours visité régulièrement. Il est devenu un outil très apprécié et permet aux utilisateurs de s'informer, notamment des prestations, de télécharger des documents et de s'inscrire en ligne.

Pour l'organisation des camps de ski, le service gère neuf chalets en Valais durant la saison hivernale. Durant l'hiver 2006-2007, 53075 nuitées ont été comptabilisées. Les écoles neuchâteloises représentent plus de la moitié du taux d'occupation. Conformément au programme de législature, une stratégie de recentrage des chalets sur les lieux les plus rentables et les plus demandés a été amorcée. Les baux de Vercorin et d'Evolène ont été résiliés pour 2007. Par ailleurs un administrateur externe a été engagé dans le but d'alléger les tâches du service et de rendre la prestation à nouveau rentable.

La défense de l'éducation physique est une des priorités de notre service et elle fait partie de l'axe éducation du concept cantonal du sport. Si les services de l'enseignement s'occupent des aspects pédagogiques, le service renforce en cohérence sa promotion en participant à de nombreux colloques, conférences, séances ou autres, tant sur le plan cantonal que fédéral.

Le nouveau règlement du fonds des sports est entré en vigueur le 19 avril 2006 et deux séances d'information destinées aux clubs, sociétés sportives et collectivités publiques ont été organisées tant à Neuchâtel qu'à La Chaux-de-Fonds.

L'application de gestion des infrastructures @agis, base de données géographiques permettant de recenser les infrastructures sur l'ensemble du canton, a vu le jour. Les objectifs sont de pouvoir offrir aux communes et aux services de l'Etat un outil de consultation, d'analyse et de gestion en ligne des installations sportives.

Institué cette année par le Conseil d'Etat, le prix du Mérite sportif est destiné à récompenser, dans plusieurs catégories sportives, une personne, un club ou un groupement s'étant distingué par des grandes qualités sportives ou par son engagement pour la promotion du sport dans le canton. Ainsi, le service a collaboré avec les quotidiens l'Express et l'Impartial pour récompenser six lauréats par un diplôme et un prix financé par le Fonds des sports

Enfin, afin de simplifier la gestion des week-ends Sport pour Tous, le service a souscrit au système GELORE développé par le Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel. Grâce à ce logiciel, les réservations se font en ligne par le biais du site Internet.

### *Culture*

Dans le cadre de la restructuration intervenue au sein du DECS, les services rattachés au service des affaires culturelles ont vu leur dénomination changer, pour s'intituler « office » à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2006. La lisibilité de l'organisation du service des affaires culturelles s'en trouve clarifiée, sans que les missions dévolues aux entités nouvellement nommées ne soient modifiées.

En collaboration avec la commission consultative de la culture, le service des affaires culturelles a travaillé à l'élaboration du plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle. Comme le projet de loi élaboré en 2004 n'a pas été présenté au Grand Conseil, le département a néanmoins souhaité présenter les grandes orientations de la politique culturelle pour la législature en cours. Ainsi qu'il l'a inscrit dans son programme de législature 2006-2009, le Conseil d'Etat a confirmé la volonté de promouvoir la culture et son développement, mais en fixant des priorités. Dans son plan d'intention en matière de politique culturelle cantonale, le Conseil d'Etat a donc proposé des axes prioritaires, qui doivent permettre de mettre en place une politique ambitieuse et ciblée. Cette politique culturelle, qui s'inscrit dans le cadre du RUN, devra être mise en place en étroite collaboration et en partenariat avec les autorités politiques des Villes et des régions. Elle propose des objectifs, des stratégies et des instruments s'appliquant à six domaines culturels recensés. S'attachant surtout au cadre d'intervention du canton, aux moyens et à la mise en œuvre, ce plan d'intention s'articule ainsi autour des quatre axes suivants : soutenir les institutions ou manifestations phares et les centres de compétences nationaux (axe 1), maintenir une vie culturelle diversifiée et une culture populaire vivante (axe 2), favoriser les talents émergents (axe 3) et sensibiliser le jeune public (axe 4).

En ce qui concerne les subventions, de nouvelles procédures de demande ont été mises en place ainsi qu'un groupe de travail chargé d'évaluer les demandes de soutien et de soumettre des propositions de subventions à la cheffe de département. En effet, afin de mettre en œuvre une politique culturelle plus ciblée, le service des affaires culturelles a modifié sa pratique dans le traitement des requêtes en matière de soutien financier. Ainsi, dès le début de l'année 2006, trois délais ont été introduits pour le dépôt des requêtes de subventions, au terme desquels les dossiers ont été étudiés par un groupe de travail qui a soumis des propositions à la cheffe de département. Cette nouvelle pratique permet de garantir une allocation optimale des budgets disponibles, tenant compte de toutes les requêtes déposées pour une période donnée. Elle concerne toutes les personnes ou institutions qui désirent obtenir un soutien de l'Etat dans le domaine des arts de la scène et de la musique. A l'appui de leur demande, les requérants ont dû compléter un formulaire afin de permettre une meilleure évaluation des dossiers. Ce document a été mis à disposition auprès du secrétariat du Service des affaires culturelles et sur [www.ne.ch/culture](http://www.ne.ch/culture)

Enfin, le service des affaires culturelles a repris les opérations de paiement des factures et des subventions, activité jusque là assumée par la comptabilité du secrétariat général.

Dans le courant du printemps, le service des affaires culturelles a élaboré, avec le soutien du comité de direction du Conservatoire neuchâtelois, une nouvelle loi sur le Conservatoire. Le projet a été accepté par le Grand Conseil lors de la session de juin 2006. L'entrée en vigueur de cette nouvelle loi est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Ce texte contient les bases légales de la nouvelle organisation du Conservatoire de musique neuchâtelois. Cette organisation ne sera plus articulée en fonction des sites géographiques mais en fonction des niveaux de formation. Pour répondre à cette nouvelle configuration, la composition de la direction a été repensée. Ainsi, le poste de directeur de l'École de musique et le poste de directeur de la formation professionnelle ont été mis au concours au début de l'automne. Les postes de directeur du Conservatoire de musique de Neuchâtel et du Conservatoire de musique de La Chaux-de-Fonds / Le Locle ont été supprimés au 31 décembre 2006.

Du côté de l'office et musée d'archéologie, le départ à la retraite de Michel Egloff, remplacé par Matthieu Honegger, a induit une nouvelle répartition des rôles. Ainsi, Beat Arnold, archéologue cantonal a pris la tête de l'office et musée d'archéologie, Matthieu Honegger occupant le poste directeur du Laténium. L'exposition temporaire « Trésor des steppes » a rencontré un grand succès et a consolidé les relations du Laténium avec le Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.

Dans les offices des Archives et de la Protection des monuments et sites les nombreux projets en cours ont été menés à bien, même si les restrictions budgétaires n'ont pas épargné ces entités.

Le 2 décembre à la Salle de musique de l'heure bleue, le 3 à Lausanne et à Saint-Maurice.

### *Divers*

Du 08 au 20 mai ont eu lieu les traditionnelles "Semaines portes ouvertes" du Conservatoire, période pendant laquelle chacun peut venir assister librement aux leçons.

Du 28 août au 02 septembre, une exposition de piano a été organisée dans la salle Faller par "Piano Assistance".

### *Bibliothèque*

Prêts	844
Retours	940
Prolongations	238
Rappels	410
Fréquentation	864

## 12. OFFICE DE LA PROTECTION DES MONUMENTS ET DES SITES

### 12.1. Généralités

#### *Commission cantonale des biens culturels*

La commission cantonale des biens culturels a siégé deux fois en séance plénière en 2006. Quatorze séances d'évaluation des bâtiments hors zone à bâtir ont en outre eu lieu, avec des représentants des communes concernées, de la commission et de l'office.

#### *Personnel*

- 1 chef d'office 100%
- 1 architecte 60%
- 1 technicien 100%
- 1 archéologue médiéviste 70%
- 2 historiennes des monuments 90% et 70%
- 1 historienne de l'art 30%
- 1 technicien en archéologie 90%
- 2 collaboratrices administratives 70% et 50%

## 12.2. Connaissance

### *Recensements*

Le recensement architectural des zones rurales du canton de Neuchâtel, effectué avec l'appui financier du Fonds national de la recherche scientifique, s'est terminé à la fin de l'année 2006, à l'exception des évaluations de quelques communes du Val-de-Travers et du Littoral. Quatre personnes s'en sont occupées à temps partiel: deux collaborateurs de l'office, Mme Nicole Froidevaux et M. Bernard Boschung, et deux chercheurs mandatés par la Société suisse des traditions populaires, Mme Annette Combe et M. Daniel Glauser. Ce recensement complète celui des zones d'ancienne localité et facilitera notablement l'application des directives de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire concernant les constructions hors zone à bâtir. Sur la base des données récoltées, les quatre collaborateurs prépareront en 2007-08 la publication de l'ouvrage neuchâtelois de la série *Les maisons rurales de Suisse*, avec l'aide financière de l'Association pour l'étude des maisons rurales et viticoles du canton de Neuchâtel, créée en 2005 et présidée par M. Jean-Gustave Béguin, et du Fonds national de la recherche scientifique.

L'office a reçu les classeurs neuchâtelois du Recensement ICOMOS des parcs et jardins historiques de la Suisse. Ce recensement a été dirigé par M. Peter Wullschleger, de La Chaux-de-Fonds.

Les collaborateurs de l'office ont en outre complété les recensements des bâtiments du canton, en particulier des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, pour préparer la rédaction des pages neuchâteloises du Guide du patrimoine de la Suisse romande que publiera en 2008 la Société d'histoire de l'art en Suisse.

### *Recherches historiques, archéologiques et architecturales, inventaires*

L'office a mené des recherches historiques, des inventaires, des investigations archéologiques ou techniques et des relevés dans différents bâtiments et sites, en collaboration parfois avec des historiens, des dendrochronologues, des restaurateurs d'art et d'autres spécialistes. Les principaux édifices, sites et thèmes concernés cette année ont été la Collégiale de Neuchâtel, le moulin Chambrier du Gor du Vauseyon et l'immeuble Pury 2 à Neuchâtel, les vestiges de thermes gallo-romains à Serrières, le temple d'Engollon, le temple et le prieuré de Môtiers, le château et la galerie du Pontet à Colombier, Les Isles 2 et 4 à Boudry, Épancheurs 46 et Port-du-Vin 2 à Auvèrrier, les châteaux du Val-de-Travers, Le Chalet à Bevaix, le Grand-Sommartel à La Sagne, les usines Zénith au Locle, les jardins de La Grande Rochette à Neuchâtel et du Bied à Colombier, le patrimoine du 19<sup>e</sup> siècle au Val-de-Travers et le patrimoine bâti horloger du canton.

## 12.3. Protection

### *Arrêtés de mise sous protection et à l'inventaire*

Le Conseil d'Etat a adopté des arrêtés de mise sous protection pour les objets suivants:

Couvet: ancienne chapelle indépendante, Denis-de-Rougemont 2; La Chaux-de-Fonds: Villa turque, Doubs 167; Neuchâtel: bâtiments de l'Observatoire, rue de l'Observatoire 52, 54 et 58; Saint-Blaise: Châtellenie 18 (plafond gothique).

Le Conseil d'Etat a aussi adopté des arrêtés de mise à l'inventaire pour La Brévine: A Chobert; La Sagne: Entre-Deux-Monts 245; Le Locle: Pied-du-Crêt 2, en application des

directives de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire concernant les constructions hors zone à bâtir.

### *Permis de construire et plans d'aménagement*

Les dossiers de permis de construire soumis à l'office concernent principalement les bâtiments mis sous protection ou à l'inventaire, les bâtiments situés en zone d'ancienne localité, ainsi que certains situés hors zone à bâtir.

Le nombre des dossiers examinés ces quatre dernières années se présente comme suit:

2003	2004	2005	2006
222	231	228	253

## 12.4. Conservation

### *Chantiers*

Les travaux réalisés sur des immeubles ou des objets intéressants, le plus souvent au bénéfice d'une décision de subvention, ont été suivis à des degrés divers par l'office. Celui-ci a également répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils techniques, notamment pour l'utilisation des mortiers de chaux, le traitement des maçonneries et de la pierre de taille.

Plusieurs restaurations d'envergure ont été terminées cette année, en particulier celles de l'ancienne ferme Grand-Rue 10 à Fleurier et du Château d'Ivernois à Môtiers, tandis que d'autres se sont poursuivies, telles celles du moulin de Bayerel à Saules et du temple d'Engollon.

### *Subventions cantonales et fédérales*

En 2006, 24 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de 1.025.021 francs, et 10 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant de 394.331 francs, ont été adoptés par le Conseil d'Etat ou le Département de l'éducation, de la culture et des sports. Les subventions cantonales versées en 2006 se sont élevées à 638.993 francs. Les subventions fédérales se sont quant à elles élevées à 592.149 francs.

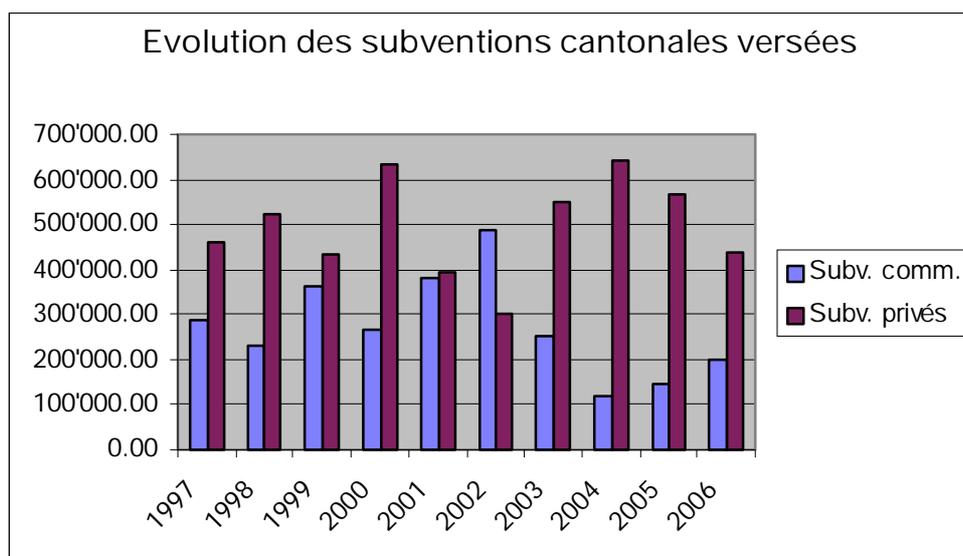
Le déroulement des chantiers les plus importants sur plusieurs années et l'échelonnement des paiements des subventions définitives permettent de planifier nos engagements financiers dans la limite des crédits budgétaires, néanmoins le montant des subventions cantonales à honorer pour des travaux en cours ou à venir s'élevait au 31 décembre 2006 à 1.802.154 francs.

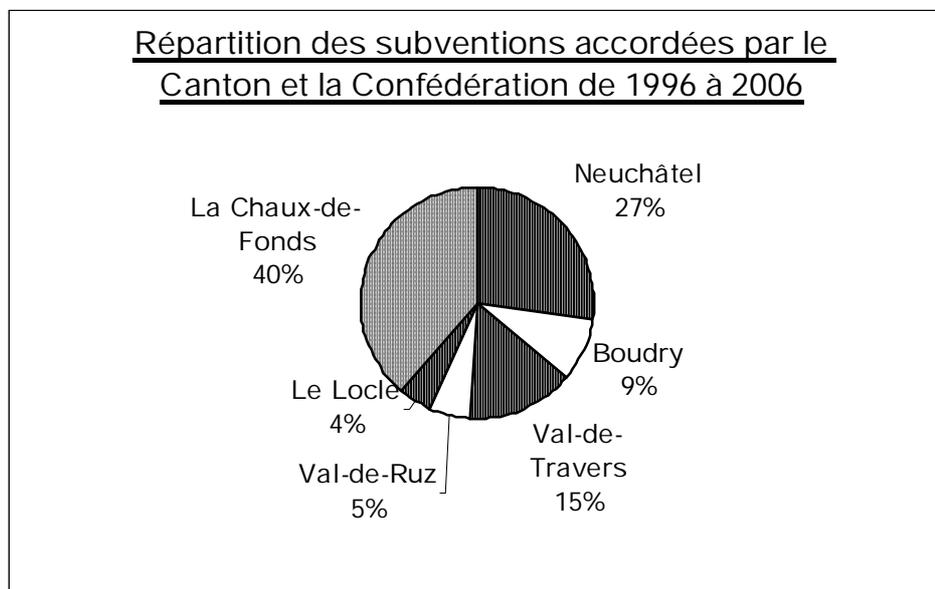
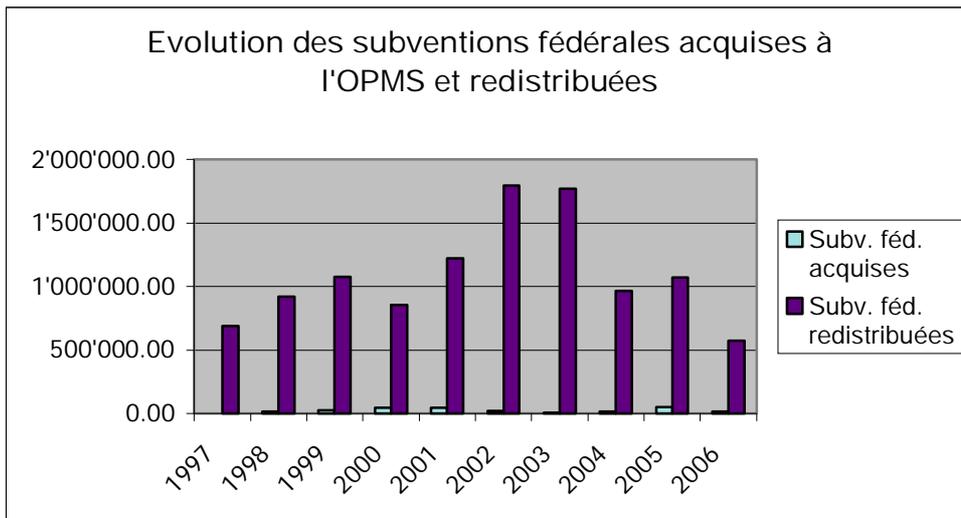
La liste des objets concernés par des mesures de subventionnement cantonales et parfois fédérales en 2006 est la suivante:

Bevaix: portail de la clôture du temple, moulin; Cernier: 3 fontaines; Colombier: jardin du Bied, salon de musique d'Isabelle de Charrière au Pontet; Cortaillod: fontaine de la place du temple; Enges: chapelle; Fleurier: Grand-Rue 10, Place d'Armes 1, extension du recensement architectural; La Brévine: ferme "Chez Petoud" 328; La Chaux-de-Fonds: Numa-Droz 128, Tourelle 27, Bassets 2, Rue de la Loge 8, Pouillerel 12, Nord 115, Commerce 17, Doubs 32, Numa-Droz 128, Promenade 17, Ancien manège; La Sagne: Miéville 124; Le Landeron: Ville 19, Ville 35; Le Locle: ancienne poste M.-A.-Calame 5; Lignières: enseigne de l'Hôtel de commune; Môtiers: château d'Ivernois; Neuchâtel: Boine 1; Valangin: collégiale.

L'office est également sollicité dans le domaine de la protection des biens culturels en cas de conflit ou de catastrophe et suit à ce titre plusieurs dossiers cantonaux. Il a ainsi assuré la redistribution des subventions de l'Office fédéral de la protection de la population pour l'établissement de l'inventaire des collections du Laténium, du Château et musée de Valangin, du Musée régional d'histoire et d'artisanat du Val-de-Travers à Môtiers, des collections Huguenin & Kramer du Musée d'art et d'histoire à Neuchâtel, pour le microfilmage des journaux de la Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds, de documents des archives de l'Etat et des archives de la ville de Neuchâtel ainsi que pour l'établissement d'une documentation de sécurité pour la collégiale de Neuchâtel.

Subventions versées en 2006 par l'Office de la protection des monuments et des sites					
Subventions aux communes	Subventions aux privés	Total	Subventions fédérales acquises à l'OPMS	Subventions fédérales redistribuées	Total
199'147.00	439'846.00	638'993.00	17'870.00	574'279.00	592'149.00
31.17%	68.84%	100%	3.00%	97.00%	100%





## 12.5. Information

### *Journées européennes du patrimoine et autres présentations publiques*

La 13<sup>e</sup> édition des Journées européennes du patrimoine a eu lieu les 9 et 10 septembre 2006 sur le thème "Les jardins, cultures et poésie". Des quelques centimètres carrés d'herbes folles poussant au milieu du tissu urbain aux imposantes compositions horticoles accompagnant les constructions de prestige, en passant par les pâturages boisés, la diversité des «jardins» de notre région est étonnante. Les découvertes ont pris des formes diverses: visites libres ou commentées, promenades guidées ou individuelles, portes ouvertes, conférences, expositions, animations destinées à la jeunesse, etc. Quelque 2400 visiteurs se sont rendus sur les différents sites proposés à La Chaux-de-Fonds, La Sagne, Colombier, Hauterive et Neuchâtel. A l'instar des années passées, l'office s'est adjoint la collaboration de divers partenaires privés ou publics: professionnels des biens culturels, associations et bénévoles oeuvrant pour la sauvegarde partagent ainsi le résultat de leur travail et de leur passion avec les visiteurs. Des informations détaillées peuvent être obtenues sur les sites dédiés à la

manifestation (programme romand: [www.patrimoineromand.ch](http://www.patrimoineromand.ch) et programme suisse: [www.venezvisiter.ch](http://www.venezvisiter.ch)).

En outre, les collaborateurs de l'office ont mené au cours de l'année plusieurs visites commentées et ont présenté des exposés à la demande de diverses associations et institutions, en particulier:

Visites commentées: de "Neuchâtel et son château au 12<sup>e</sup> siècle" dans le cadre de l'exposition "Rodolphe comte de Neuchâtel et poète", de "Neuchâtel – Ville Haute", des Collégiales de Neuchâtel et de Valangin, du château et des vestiges de la villa gallo-romaine de Colombier, de la Maison Blanche à La Chaux-de-Fonds, du moulin de Bayerel et de la ferme du Grand-Cachot-de-Vent à La Chaux-du-Milieu.

Conférences et cours: J. Bujard: "Villes et châteaux du canton de Neuchâtel au Moyen Age", pour les cours d'été de l'Université de Neuchâtel; "Les sépultures des seigneurs de Neuchâtel et Valangin", au Colloque international "Espace et liturgie, organisation de l'espace ecclésial au Moyen Age" à Nantua. C. de Reynier: présentation des travaux archéologiques de l'office dans le cadre des "Rencontres d'Archéologie neuchâteloise"; D. Glauser: "Développement de l'habitat rural dans le Jura neuchâtelois et vaudois (Suisse)" au colloque "Les maisons paysannes en Europe occidentale de la fin du Moyen Age au 20<sup>e</sup> siècle" à l'Université de Paris-Sorbonne, cours post-estival "Typologie du patrimoine rural" à l'Ecole d'ingénieurs de Lullier, cours "Paysages ruraux et architecture rurale et viticole" dans le cadre du cours Guides Patrimoine et Tourisme de Universités de Lausanne.

Expositions: C. Piguet a rédigé les textes relatifs au pavillon Hirsch et à son décor pour l'exposition du Jardin botanique "Botanique et Art nouveau: de la plante vivante au décor d'apparat" et C. de Reynier ceux relatifs au château et à la ville de Neuchâtel au 12<sup>e</sup> siècle pour l'exposition des Galeries de l'histoire de Neuchâtel "Rodolphe comte de Neuchâtel et poète".

En outre, signalons l'organisation à Neuchâtel du colloque annuel des rédacteurs de l'Étude des maisons rurales de la Suisse de la Société suisse des traditions populaires.

Le conservateur a continué de siéger au sein de la Commission fédérale des monuments historiques, des comités de l'Icomos et de la Société d'histoire de l'art en Suisse, de la commission technique de la cathédrale de Lausanne et de la commission de restauration du temple de Grandson et a poursuivi son enseignement de chargé de cours d'archéologie paléochrétienne et byzantine à l'Université de Fribourg au semestre d'été. Il a également participé aux séances du groupe de travail chargé de la préparation de la candidature à l'inscription de La Chaux-de-Fonds et du Locle sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO) et de la commission cantonale des fonds culturels archivistiques, iconographiques et audiovisuels.

### *Publications*

On peut signaler les publications suivantes, dues aux collaborateurs de l'office:

J. Bujard, avec la collaboration de D. Genequand et M. Joguin Regelin, "Au commencement de l'histoire du Val-de-Travers: Môtiers, un siècle après Paul Vouga", *De la mémoire à l'histoire: l'œuvre de Paul Vouga (1880-1940). Des fouilles de la Tène au «néolithique lacustre»*, Archéologie neuchâteloise 35, 2006, pp. 33-45.

J. Bujard et C. de Reynier, *Les châteaux et les villes du Pays de Neuchâtel au Moyen Age. Apports récents de l'archéologie, Mittelalter – Moyen Age – Medioevo – Temp medieval, Zeitschrift des Schweizerischen Burgenverein*, 2006/2, pp. 69-102.

J. Bujard, Préface, "Restaurer le blanc manteau", dans *L'église médiévale de Grandson. 900 ans de patrimoine religieux et artistique*, Grandson 2006, p. 15.

J. Bujard, "Un jardin face au lac. La Grande Rochette à Neuchâtel", dans *Utilité et Plaisir. Parcs et jardins historiques de Suisse*, Gollion: Ed. Infolio 2006, pp. 168-173.

Collectif, *Lignières: un village aux confins de trois États*, Hauterive: G. Attinger, 2006, contributions de J. Bujard, A. Combe, N. Froidevaux, C. de Reynier et P. Jaggi.

A. Combe, D. Glauser, B. Boschung, N. Froidevaux, série estivale d'articles sur divers bâtiments ruraux, dans *l'Impartial* et *l'Express* "Grand angle".

C. Piguet, "Heimatstil et Art nouveau à Neuchâtel: des frères ennemis en quête de renouveau artistique", dans *Revue historique neuchâteloise*, 1-2, 2006, pp. 111-138.

C. Piguet, "Entre ciel et terre: le pavillon Hirsch", dans *L'Ermite herbu*, numéro spécial, mai 2006, pp. 8-11.

C. Piguet, textes neuchâtelois de la plaquette et du site Internet des Journées européennes du patrimoine 2006 (<http://journées-du-patrimoine.ne.ch/>).

A.-L. Juillerat, "Une scénographie orientée sur le lac. Les jardins du Bied à Colombier", dans *Utilité et Plaisir. Parcs et jardins historiques de Suisse*, Gollion: Ed. Infolio 2006, pp. 162-167.

Ch. de Reynier, "Le palais de Rodolphe de Neuchâtel, entre résidence et représentation", dans *Rodolphe, poète et comte de Neuchâtel*.

D. Glauser, en collaboration avec D. Raymond, "Sur bois ou sur molasse, messages d'entrée", dans *Revue Art et architecture en Suisse*, 2006.2., pp. 35-40.

D. Glauser, "Répartition chronologique des modénatures d'encadrements et évolution des formes de cartouches dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel (Suisse)", dans *In Situ, Revue de l'inventaire du Ministère de la culture français*, Direction de l'architecture et du patrimoine (Revue en ligne <http://www.culture.gouv.fr/culture/revue-inv/index.html>).

A la demande du DECS, le conservateur a en outre effectué la relecture du manuscrit des pages neuchâteloise du livre *Histoire 7<sup>e</sup>* destiné aux classes du canton, en collaboration avec le Prof. J.-D. Morerod, de l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel.

## 13. OFFICE ET MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE

### 13.1. Départ à la retraite du Directeur

L'année 2006 aura été celle de Michel Egloff. En effet, au cours de cette dernière, de nombreux événements ont retracé son parcours professionnel. A retenir :

La remise, le 3 février, en présence de très nombreux invités venus de toute la Suisse, du volume 34 de la série « Archéologie neuchâteloise »: *Archéologie plurielle. Mélanges offerts à Michel Egloff à l'occasion de son 65<sup>e</sup> anniversaire*.

Le 14 juin, vernissage de sa dernière exposition temporaire, prestigieuse par son contenu, intitulée: *Trésors des steppes. Archéologie russe du Musée de l'Ermitage, Saint-Pétersbourg*. Ont participé à ce vernissage, entre autres, la conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet, l'Ambassadeur de la Fédération de Russie en Suisse, Dimitry Cherkashin, ainsi que Vladimir Matveyev, directeur adjoint du Musée de l'Ermitage.

Suite à une modification de la loi, Michel Egloff a pu accepté d'être, en date du 15 février, promu Officier dans l'Ordre des Palmes Académiques pour services rendus à la culture française. La cérémonie de remise des Palmes par Son Excellence Jean-Didier Roisin, Ambassadeur de France en Suisse, s'est déroulée, au Laténium, le 19 septembre.

### 13.2. Administration

Depuis le 1er juillet 2006, dans le cadre de la restructuration du DECS, le « Service et musée d'archéologie » est devenu « Office et musée d'archéologie ». Cet office est toujours constitué de ses deux entités principales : le volet « fouilles » dirigé par Béat Arnold et le volet « musée » avec le Laténium. Après le départ à la retraite de Michel Egloff, le 30 septembre, la direction du Laténium a été confiée, dès le 1er octobre, à Matthieu Honegger, alors que le pilotage de l'office revenait à Béat Arnold.

Dans le cadre du projet Récolte mis en œuvre dans l'administration cantonale, une analyse détaillée du principe « Pollueur – payeur » a été élaborée par Sonia Wüthrich, archéologue chargée de projets.

### 13.3. Expositions temporaires

L'activité principale du Laténium aura été l'ouverture de l'exposition « Trésors des steppes », conçue par Michel Egloff, Yuri Piotrovsky et Denis Ramseyer. L'arrivée tardive des pièces de Russie a nécessité des efforts considérables de la part de l'équipe chargée de la mise en place des objets. Le catalogue a pu être mis en vente quelques jours après le vernissage.

Les échos rencontrés auprès des revues périodiques spécialisées sont très positifs. D'autre part, cette exposition a permis de stabiliser le nombre de visiteurs par rapport à l'année précédente (36.337 en 2006 contre 36.239 en 2005), alors que dans la plupart des musées suisses, la tendance est à la baisse de fréquentation. En effet, la concurrence entre institutions s'accroît du fait de l'augmentation de l'offre s'adressant au même bassin de population. Dans ce contexte, la mise sur pied d'expositions temporaires, l'organisation d'événements et d'animations, ainsi que la stratégie de communication au niveau local et national, sont primordiales pour assurer la pérennité d'un musée.

A noter qu'au cours de l'année 2006, les recettes du musée se sont significativement rapprochées des objectifs fixés lors de l'élaboration du budget.

Coût par exposition (conception et communication):

- Aux origines de Paris (2003)	Fr.	170.046.-
- Femmes déesses (2004)	Fr.	176.290.-
- Amphores à la mer (2005)	Fr.	209.230.-
- Trésors des steppes (2006)	Fr.	279.240.-
(subvention de la Fondation La Tène de Fr. 123.700.-)		

Mentionnons encore que l'exposition « Femmes déesses », créée en 2004, continue à remporter un vif succès et a été reprise par le musée du Val d'Oise, Guiry-en-Vexin (vernissage le 23 mars).

Au cours de l'année, la Fondation La Tène a, non seulement largement soutenu l'exposition temporaire, mais également permis l'impression de l'ouvrage offert à Michel Egloff pour son 65<sup>e</sup> anniversaire. Elle a également financé l'acquisition par le Laténium d'une peinture exceptionnelle pour la mémoire de la préhistoire. Réalisée en 1867 par Léon Berthoud, cette toile illustre l'attaque d'un village lacustre. Initialement en possession de William Wavre, elle avait été présentée dans le cadre de l'Exposition universelle de Paris (1867).

### 13.4. Visites guidées et animations

L'équipe de l'accueil a effectué 459 visites guidées (7869 personnes) et 240 ateliers (4055 enfants). Par rapport à 2005, cela représente 66 activités supplémentaires dues à la nette augmentation des ateliers. Ce résultat est excellent en comparaison avec la situation neuchâteloise et suisse. Le Laténium commence à acquérir un public fidèle qui revient chaque

année pour des visites et parfois des ateliers. Il s'agit de particuliers, d'écoles, d'entreprises, d'associations et d'institutions diverses.

Des animations ont également été organisées à l'occasion d'évènements particuliers, tels que NeuchàToi, la Nuit des musées, la Journée internationale des musées ou encore la Journée européenne du patrimoine.

### 13.5. Dépôt visitable et laboratoire de restauration

Dans le cadre de la réalisation de la carte archéologique du canton, du classement des archives et du mobilier archéologique des anciennes fouilles, l'aménagement du dépôt visitable par l'équipe des fouilles, s'est poursuivi de manière particulièrement intense. Dans ce contexte, de nombreuses pièces ont dû être prises en charge de manière urgente par le laboratoire de restauration, notamment en ce qui concerne les objets de l'âge du Fer.

Le laboratoire de restauration a également été mis à contribution pour le traitement des objets issus de la fouille de Bevaix-Sud, ainsi que pour la conservation d'objets en bois gorgés d'eau provenant de divers sites lacustres du canton. Il s'est également vu confié certains travaux demandés par d'autres institutions du canton (Musée international de l'horlogerie, Office de la protection des monuments et des sites). Depuis le mois d'octobre, le laboratoire accueille, pour une durée d'une année, une diplômante en conservation-restauration de la Haute École Arc.

### 13.6. Autres activités du musée

Sur l'initiative de Nicole Bauermeister et grâce à un partenariat avec le Laténium, la chocolaterie Woodey-Suchard et la bijouterie Bonnet ont réalisé des répliques en chocolat et en or de l'une des fameuses vénus du Paléolithique découvertes à Monruz en 1991. Les chocolats sont présentés dans des étuis de 7 et 15 pièces, tandis que les répliques en or sont vendues séparément comme pendentifs. Ces produits dérivés de l'archéologie sont en vente depuis le 8 septembre au Laténium, à la chocolaterie Woodey-Suchard (chocolats) et à la bijouterie Bonnet (pendentifs). Ils remportent un grand succès auprès du public.

Par l'entremise de Matthieu Honegger, le Laténium a pu acquérir auprès du Musée d'art et d'histoire de Genève, la momie d'un archer nubien de 4000 ans d'âge, ainsi qu'une maquette de la ville de Kerma de plus de 20 mètres carrés. Ces deux objets muséographiques, qui serviront dans le cadre d'une future exposition, ont été pris en charge par le laboratoire de restauration.

Grâce à sa réputation européenne, le Laténium a servi d'exemple dans le cadre de cours de muséologie donnés à l'Université de Palerme (année universitaire 2006-2007), puis a été sollicité en novembre en qualité d'expert à Milan pour un projet européen nommé EPOCH. Enfin, il a été invité, en décembre, à un Congrès international sur l'innovation dans les musées d'archéologie à Alicante.

### 13.7. Fouilles subaquatiques et stations lacustres

La 3e campagne de fouille du site du Bronze final de Bevaix-Sud, sous la conduite de Jean-Daniel Renaud, a été particulièrement intense: 80% du site a été fouillé, totalisant plus de 1000 plongées correspondant à 2600 heures de travail subaquatique. Près de 1900 pieux ont déjà été prélevés et documentés pour leur analyse dendrochronologique. Parallèlement à ces travaux, des relevés acoustiques à haute définition ont été réalisés dans la baie de Bevaix. Ils ont livré une cartographie de qualité sous la forme d'une donnée par carré de 20 cm de côté, ainsi que des courbes altimétriques équidistantes de 10 cm (Archéologie suisse, 2006, n° 29/4). Une 4e campagne est prévue pour 2007.

Dans le cadre du projet de classement des stations lacustres auprès de l'UNESCO comme objet sériel, l'inventaire des sites neuchâtelois a été achevé. Leur cartographie a été assumée par Philippe Zuppinger.

### 13.8. Fouilles cantonales et fouilles A5

L'exercice 2006 aura également été exceptionnel. Grâce au soutien de la Commission spéciale d'archéologie pour la construction de la route nationale 5, de l'Office de construction de la route nationale 5 et du Conseil d'Etat, les deux derniers crédits destinés à terminer de manière acceptable l'élaboration des résultats obtenus sur le tracé de la A5 dans le canton de Neuchâtel ont été approuvés et alloués par l'Office fédéral des routes. Ils concernent pour l'essentiel le tronçon Areuse-frontière vaudoise.

Malgré ces résultats encourageants qui devraient permettre de conclure avec succès cette vaste entreprise, le tableau des effectifs du personnel indique une diminution importante des activités, parallèlement à la fin des travaux sur le terrain et le bouclage de nombreux rapports. Cette réduction n'est pas sans conséquences humaines pour de nombreux collaborateurs qui ne retrouvent plus de travail dans le domaine de l'archéologie, les grands travaux autoroutiers arrivant également à terme dans d'autres cantons.

Fouilles A5	2001		2002		2003		2004		2005		2006	
	nb.	EPT										
CDD-CDI Neuchâtel-Saint-Blaise	11	8,3	13	6,9	15	8,1	14	9,9	25	15,7	24	16,6
CDD-CDI Areuse-VD	78	59,4	61	42,9	50	31,3	34	20,6	21	8,0	12	4,7
Saint-Blaise /Le Landeron											5	1,2
Total	89	67,7	74	49,8	65	39,4	48	30,5	46	23,7	41	22,5

<i>Fouilles cantonales</i>	2001		2002		2003		2004		2005		2006	
	nb.	EPT	nb.	EPT	nb.	EPT	nb.	EPT	nb.	EPT	nb.	EPT
Personnel figurant au tableau des fonctions	3	2,1	4	2,6	4	2,6	3	2,1	3	3	3	3
CDD-CDI	25	9,3	17	7,8	22	9,1	15	7,3	18	7,8	17	8,2
Total	28	11,4	21	10,4	26	11,7	18	9,4	21	10,8	20	11,2

L'effectif des fouilles cantonales, bien que peu important, est resté stable jusqu'en 2006.

Rappelons, pour mémoire, que pour réaliser une fouille de sauvetage, il faut pouvoir engager 8 personnes pendant 3 mois – et non pas deux personnes pendant 12 mois – et pas nécessairement les mêmes personnes s'il s'agit d'un campement magdalénien, d'un village lacustre submergé ou d'une villa romaine. Toute fouille possède nécessairement deux volets, voire trois: l'intervention sur le terrain, la plus spectaculaire, puis l'élaboration des résultats, la publication de ces derniers et l'archivage des documents et du mobilier. Globalement, nous constatons que l'intervention sur le terrain correspond au 50% des coûts, et sans valorisation des résultats, une fouille n'a pas de sens. Or, cette dernière partie est rarement prise en considération d'emblée, puisqu'elle s'étend sur de nombreuses années. Enfin, il faut savoir qu'une fouille, de quelque importance qu'elle soit, coûtera, en fin de compte, entre 0.5 et 1.5 million, que l'opération pourra s'étendre sur plus de dix ans et qu'elle hypothéquera pendant

longtemps les options futures de l'Office. Les sites sélectionnés doivent donc être choisis avec soin, même si ces derniers sont usuellement imposés par le génie civil.

Dans ce contexte, il est intéressant de souligner que les gisements fouillés sont presque toujours classés comme d'importance nationale, parfois régionale, par l'Office fédéral de la culture et bénéficient ainsi de subventions importantes.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006 (env.)	2007 (budget)	TOTAL (--> 2006)	subvention OFC
Bevaix/Les Chenevières	76.184	48.064	99.067	49.355	53.763	59.000	35.000	1.131.450	35%
Bevaix-Sud				327.454	324.623	303.000	330.000	955.077	35%
Corcelles-Corm./ La Chapelle	172.088	178.797		69.276		32.728	terminé	452.889	25%
Cornaux/Le Roc					79.782	19.000	terminé	202'066	25%
Marin/La Tène			393.594	129.704	101.192	94.000	45.000	718.490	35%
Marin/Les Bourguignonnes			63.265					1.475.703	35%
Marin/Les Piècettes	185.444	224.437	94.124	15.797	70.245	15.000		1.142.949	35%
Marin/Pré de La Mottaz (élabo)				43.410	103.714	94.000	à définir	241.124	35%
Neuchâtel/Fun'ambule	83.290	154.498	60.812	109.251	44.165	19.000	terminé	727.776	25%

### 13.9. La série « Archéologie neuchâteloise »

Sous la direction de Nicole Bauermeister, la série « Archéologie neuchâteloise » verra le millésime 2006 comme une grande année.

Pour mémoire, rappelons la publication du volume 34 : *Archéologie plurielle. Mélanges offerts à Michel Egloff à l'occasion de son 65<sup>e</sup> anniversaire.*

Sous la direction de Marc-Antoine Kaeser, le tome 35 rend enfin un juste hommage à l'œuvre de Paul Vouga : *De la mémoire à l'histoire : l'œuvre de Paul Vouga (1880-1940). Des fouilles de La Tène au « néolithique lacustre ».*

Deux ouvrages présentent les résultats obtenus à l'occasion des fouilles entreprises sur le tracé de l'autoroute A5. Il s'agit du premier volume consacré au célèbre campement magdalénien de Monruz : *Le site magdalénien de Monruz, 1. Premiers éléments pour l'analyse d'un habitat de plein air.* La seconde monographie est consacrée aux fouilles entreprises sur le Plateau de Bevaix : *Plateau de Bevaix, 2. Histoire et préhistoire d'un paysage rural : le site des Pâquiers.* Cette étude montre les multiples facettes d'une archéologie rurale marquée par les grands changements intervenus dans le paysage sous l'action de l'homme.

Une nouvelle série a également été fondée: les « suppléments d'Archéologie neuchâteloise ». Elle est utilisée pour la diffusion de documents numériques qui ne peuvent pas faire l'objet d'une impression adéquate sur papier, l'obtention, à des coûts acceptables de l'édition de certains travaux ou la réédition d'ouvrages épuisés. Par exemple, *Archéologie neuchâteloise, supplément 1* permet d'accéder aux cartes de synthèses et bases de données associées au tome 30 de la série « Archéologie neuchâteloise ».

« Archéologie neuchâteloise », catalogue d'exposition, articles divers: en 2006, plus de 1200 pages auront été publiées.

## TABLE DES MATIERES

2006 EN BREF .....	1
1. <b>SECRETARIAT GÉNÉRAL</b> .....	9
1.1.  Organisation .....	9
1.2.  Missions essentielles .....	10
1.3.  Activités .....	10
1.4.  Bâtiments scolaires communaux et installations sportives .....	12
1.5.  Législation générale .....	13
2. <b>CAISSE DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC</b> .....	15
3. <b>CAPPES</b> .....	16
3.1.  Ressources pour la qualité de vie au travail .....	16
3.2.  Développer la communication et des relations sans violence à l'école (Relation sans violence) .....	16
3.3.  Gestion des situations critiques .....	17
3.4.  Consultation pour les écoles primaires et enfantines (CEPE) .....	17
4. <b>OFFICE DES BOURSES</b> .....	17
5. <b>SERVICE DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE</b> .....	21
5.1.  Personnel au 31 décembre 2006.....	21
5.2.  Organisation et mesures d'économie .....	21
5.3.  Tableau des prestations et investissements temporels .....	22
5.3.1. Prestations d'informations .....	23
5.3.2. Prestations de conseil et appui.....	26
5.3.3. Mandats.....	32
5.4.  Projet de nouvelle loi cantonale sur l'orientation scolaire et professionnelle.....	34
6. <b>SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE</b> .....	34
6.1.  Enseignement préscolaire .....	35
6.2.  Enseignement primaire.....	36
6.3.  Enseignement spécialisé.....	37
6.4.  Enseignement secondaire 1 .....	39
6.5.  Évolution des effectifs.....	41
6.6.  Législation .....	44
6.7.  Commissions consultatives .....	44
6.8.  Renseignements relatifs au personnel enseignant et au nombre de classes .....	46
6.9.  Épreuves .....	47
6.10. Bureau de l'informatique scolaire .....	49
6.11. Éducation routière .....	51
7. <b>SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES LYCÉES</b> .....	54
7.1.  Rapport du service .....	54
7.2.  Personnel .....	56
7.3.  Législation .....	56
7.4.  Lycées académiques neuchâtelois.....	56
7.5.  Centres professionnels .....	61
7.6.  Insertion.....	64
7.7.  Promotion .....	65
7.8.  Apprentissages.....	66
7.9.  Commissions.....	66
8. <b>SERVICE DES HAUTES ÉCOLES ET DE LA RECHERCHE</b> .....	69
8.1.  Rapport du service .....	69
8.2.  Législation .....	70
8.3.  Subventions fédérales .....	71
8.4.  Rapport du rectorat de l'Université de Neuchâtel pour l'année universitaire 2005- 2006 .....	72
8.5.  Haute école pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE).....	77
8.6.  Haute école ARC (HE-ARC).....	78

9.	SERVICE DES SPORTS .....	78
9.1.	Rapport du service .....	78
9.2.	Domaines d'activités .....	80
9.3.	Nouvelles prestations.....	88
10.	SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES.....	89
10.1.	Législation et personnel .....	89
10.2.	Généralités .....	89
10.3.	Commissions – groupes de travail – sous-commissions.....	92
10.4.	Musique .....	92
10.5.	Théâtres et centres culturels.....	94
10.6.	Arts et lettres.....	95
10.7.	Fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques.....	95
10.8.	Arts .....	96
10.9.	Lettres.....	97
10.10.	Acquisition de pièces de collection appartenant au patrimoine cantonal .....	97
10.11.	Actions et manifestation culturelles diverses .....	97
10.12.	Décoration artistique des bâtiments officiels.....	100
10.13.	Lecture et bibliothèques.....	100
10.14.	Bibliobus neuchâtelois .....	101
10.15.	Fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique.....	103
10.16.	Institut neuchâtelois .....	103
10.17.	Évolution des charges nettes du service des affaires culturelles .....	104
10.18.	Évolution des charges nettes du secteur "Affaires culturelles du DECS".....	104
10.19.	Répartition des charges du secteur "Affaires culturelles du DECS" – année 2006 (service des affaires culturelles, office de la protection des monuments et des sites, office et musée d'archéologie, office des archives de l'État et Conservatoire neuchâtelois) .....	105
11.	CONSERVATOIRE NEUCHÂTELOIS .....	106
11.1.	Conservatoire de Musique de Neuchâtel .....	106
11.2.	Conservatoire de Musique de la Chaux-de-Fonds / Le Locle .....	113
12.	OFFICE DE LA PROTECTION DES MONUMENTS ET DES SITES .....	120
12.1.	Généralités .....	120
12.2.	Connaissance.....	121
12.3.	Protection.....	121
12.4.	Conservation.....	122
12.5.	Information.....	124
13.	OFFICE ET MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE .....	126
13.1.	Départ à la retraite du Directeur.....	126
13.2.	Administration .....	127
13.3.	Expositions temporaires.....	127
13.4.	visites guidées et animations .....	127
13.5.	Dépôt visitable et laboratoire de restauration.....	128
13.6.	Autres activités du musée.....	128
13.7.	Fouilles subaquatiques et stations lacustres.....	128
13.8.	Fouilles cantonales et fouilles A5.....	129
13.9.	La série "Archéologie neuchâteloise".....	130
14.	OFFICE DES ARCHIVES DE L'ÉTAT.....	131
14.1.	Personnel.....	131
14.2.	Visites de dépôts, entrées d'archives et classements.....	131
14.3.	Bibliothèque.....	133
14.4.	Salle de lecture .....	134
14.5.	Informatisation des Archives de l'État, projet FloraNE .....	134
14.6.	Conservation préventive, restauration et microfilmage .....	135
14.7.	Archives industrielles .....	136
14.8.	Commission cantonale des fonds culturels archivistiques, iconographiques et audiovisuels.....	136
14.9.	Mise en valeur, recherche et collaborations.....	137
15.	COLLABORATION INTERCANTONALE.....	138
15.1.	Conférence des chef-e-s de département.....	138
15.2.	Conférence des chef-e-s de service .....	141
15.3.	Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles .....	142

15.4.	Conférences universitaires .....	143
16.	TABLEAUX STATISTIQUES .....	144
16.1.	Personnel enseignant tenant les classes enfantines du canton au 31 décembre 2006 .....	144
16.2.	Personnel enseignant titulaire des classes primaires du canton au 31 décembre 2006 .....	145
16.3.	Écoles enfantines – Année scolaire 2006-2007 .....	146
16.4.	Écoles primaires – Année scolaire 2006-2007 .....	149
16.5.	Écoles secondaires .....	152
16.6.	Préapprentissage – Année scolaire 2006-2007 .....	156
16.7.	Formation de base à plein temps – Année scolaire 2006-2007 .....	157
16.8.	Formation de base à temps partiel – Année scolaire 2006-2007 .....	158
16.9.	Cours préparatoires à la maturité professionnelle – Année scolaire 2006-2007 .....	159
16.10.	Maturités professionnelles – Année scolaire 2006-2007 .....	160
16.11.	Formation supérieure à plein temps – Année scolaire 2006-2007 .....	162
16.12.	Formation supérieure à temps partiel – Année scolaire 2006-2007 .....	163
16.13.	Contrats en cours – Formations duales – Année scolaire 2006-2007 .....	164
16.14.	Contrats en cours – Formation écoles – Année scolaire 2006-2007 .....	166
16.15.	Examens de fin d'apprentissage .....	168
16.16.	Université .....	168
16.17.	Effectif du personnel enseignant des écoles cantonales au 31 décembre 2006 .....	174
17.	COMPTE .....	175
17.1.	Écoles enfantines, enseignement primaire, comptes 2005 .....	175
17.2.	Écoles enfantines, 2005 .....	176
17.3.	Écoles primaires, 2005 .....	177
17.4.	Enseignement secondaire 1, comptes 2005 .....	178
17.5.	Écoles secondaires 1, 2005 .....	179
17.6.	Enseignement secondaire 2, comptes 2005 .....	180
17.7.	Formation professionnelle, comptes 2005 .....	181
17.8.	Résumé des charges de l'éducation, de la culture et des sports en 2005 .....	183
17.9.	Résumé comparatif des charges relatives à l'éducation, à la culture et aux sports en 2005 .....	185
17.10.	Tableau des subventions versées par l'État aux communes pour l'école enfantine en 2005 .....	186
17.11.	Tableau des subventions versées par l'État aux communes pour l'enseignement primaire en 2005 .....	187
17.12.	Tableau des subventions versées par l'État aux communes et aux écoles pour l'enseignement secondaire 1 en 2005 .....	188
17.13.	Tableaux généraux de la répartition des dépenses pour le matériel .....	189